



Refut de chengement d'horaire

Par **delion**, le **29/05/2009** à **07:36**

Bonjour,

mon entreprise me demande de faire les deux huit, je ne peux pas car ma femme est aide soignante et le fait deja ce serai invivable pour nous et surtout ayant un enfant de 2 ans que la nourrice NE prend en heur normal 8h 18h

mon medecin ma fait un courrier mais ca ne suffit pas il faut que je passe a la medecine du travail

que me conseiller vous?? MERCI DE ME REPONDRE